

AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies
Pointe-aux-Trembles

Montréal

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 5 novembre 2024 à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est**, la demande de dérogation mineure suivante:

9775, boulevard Henri-Bourassa Est - Lot numéro 6 638 425 - District de La Pointe-aux-Prairies

- Permettre la construction d'un bâtiment industriel avec des aires de chargement sans quai (Règlement de zonage RCA09-Z01, article 230).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Fait à Montréal, le 18 octobre 2024

Le secrétaire d'arrondissement
Joseph Araj